Conseil Communal
Le Vaud
conseil.communal@levaud.ch

Rapport de la Commission de gestion

Exercice 2025

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillères /conseillers,

Nous remercions notre Municipalité d'avoir répondu aux diverses questions de la Commission de Gestion et d'avoir été disponible pour les éventuelles demandes restantes.

Notre commission a débuté son travail le 17 novembre 2025 pour une première réunion où un listage des points souhaitant être abordés a été effectué et une première répartition du travail.
Le 16 février 2026 nous avons eu accès au rapport Move Up datant de décembre 2023 : rapport d'une entreprise mandatée par la Municipalité concernant l'administration communale et des pistes de réorganisation -> Le but étant de suivre les résultats des conseils et constatations de cette étude.
Le 9 mars 2026 nous avons effectué des visites (crèche, voirie, logements protégés) qui sont détaillées ci-dessous.
Le 30 mars nous avons fait un point de situation.
Notre collègue Monique Zarandia a dû malheureusement donner sa démission le 20 avril. Une autorisation de la Préfète a permis à la Commission de poursuivre au mieux son travail à quatre conseillers communaux.
Le lundi 11 mai la Municipalité dans son entier accompagnée par Mme La Secrétaire Municipale nous a présenté son rapport de Gestion pour l'année 2025 et a répondu à nos questions.
Nous nous sommes rencontrés par la suite les 26 mai, 01 et 03 juin pour discussions et élaboration du rapport. Des consultations de dossiers dans les locaux communaux ont été effectués en individuel ou en duo en dates du 28 et 31 mai.
Finalement, nous nous sommes revus pour la finalisation et signature du rapport le dimanche 07 juin.

Les visites de certaines structures :

Notre commission a visité en date du 9 mars 2026 la crèche et les appartements protégés dans le Bâtiment Christinet II ainsi que les locaux de la voirie. Nous tenons à saluer la qualité des échanges durant ces visites que nous avons beaucoup appréciés. Les conseillers municipaux accompagnés d'une responsable de la Crèche que nous remercions vivement, étaient présents : M Nicolas Beck pour les deux premiers points puis Ms Sébastien Meylan et Sébastien Humbert pour la voirie.

Administration (compte 110)

Courriels :
La commission de gestion a demandé pourquoi une telle différence au greffe entre les courriels reçus et envoyés, alors que généralement, chaque message requiert une réponse :
Selon le Greffe, la différence provient principalement des messages hors propos comme la pub, les spams et autres.

Administration / Vacations (compte 102.3002.00)

Municipalité :
Selon les Municipaux, l'année 2025 a été une année charnière. Les conclusions du rapport « Move-Up » ont pu être prises en compte et partiellement réalisées.
Dès l'été 2025 l'administration a été modifiée avec l'engagement de personnel supplémentaire et une répartition des tâches.
Engagements :

Juin :	Mme Annie Stroot-Ramadan, Secrétaire municipale Greffe	100%
Juillet :	M. Gregory Chappuis, Police des constructions et contrôle des habitants	100%
Août :	M. Lucas Zürcher, Adjoint administratif	100%

La municipalité nous a fait part de sa satisfaction de la nouvelle organisation/structure et précise que c'est un aboutissement du travail de leurs quatre années précédentes.
La suite, pour la nouvelle législature, devrait être désormais mieux structurée et donc plus efficiente.

Conclusion :
Pour notre commune de près de 1'400 habitants nous avons pu compter en 2025 sur environ 6.5 EPT de ressources administratives, y est à rajouter le/les service(s) technique(s) externe(s).

Gestion du personnel communal : entretiens souhaités avec des membres du personnel
La Cogest a émis l'idée de mener quelques entretiens avec des membres de notre personnel communal.

La municipalité s'est d'abord renseigné si c'était une pratique envisageable dans le cadre de notre mandat de commission de gestion. Après renseignement il s'avéra que oui avec l'approbation des personnes interrogées et un premier accord de principe nous fût transmis pour trois entretiens dans des "secteurs d'activité" différents qui auraient été menés par deux membres de la Cogest.
La confirmation de la Municipalité précisait qu'un membre de l'exécutif devait être également présent pendant la rencontre et un "cadre applicable aux demandes de rencontres avec les collaborateurs communaux" nous fût transmis.

Nous devions aussi préparer les questions à l'avance. Nous communiquâmes les sujets nommés ci-après :
Dans cette "année charnière", comme le mentionne la municipalité, nous souhaitions pouvoir nous entretenir plus particulièrement avec les membres de l'administration communale. Ceci dans un but de visualiser et de valoriser le travail accompli durant le 2ème semestre et de le reconnaître.
Notre intérêt se portait aussi sur la charge requise, la satisfaction de chacun, la collaboration entre les membres de l'administration et également avec la municipalité et sur le comment chacun/e avait traversé cette période importante de réorganisation progressive.

Notre réponse "*ayant soulevé de nouveaux questionnements, il nous a été proposé d'en parler de vive voix lors de la rencontre prévue le 11 mai lors de la présentation du rapport de gestion de la municipalité*". Un court moment y a été consacré en fin de rencontre.

En résumé la municipalité trouvait nos questionnements trop intrusifs et détaillés et ne relevant pas de notre travail de commission de gestion.
La démission de Mme Zaradia et les remarques de la Municipalité nous ont fait abandonner ce projet d'entretiens.

Commissions du Conseil communal :
Lors de la présentation de son rapport de gestion, la Municipalité nous a commenté le deuxième paragraphe de cette rubrique, qui nous a en effet interpellé, soit :
« La Municipalité constate une attente croissante de participation à l'élaboration des projets, ce qui appelle une clarification des rôles et compétences respectifs de chacun en début de prochaine législature. Cette mise au point devra permettre de prévenir les frustrations et de maintenir un dialogue institutionnel clair et sans ambiguïté. »
Il semblerait que certaines commissions, en particulier la commission des finances, outrepassent leurs compétences et s'immiscent régulièrement dans le fonds du projet ce qui devrait rester dans les compétences de l'Exécutif, voire le travail de la commission ad'hoc. Avec l'aide de la Présidente du Conseil, la Municipalité aimerait que la commission des finances en particulier, revienne aux tâches qui lui incombent avec plutôt un contrôle a posteriori des projets afin de vérifier que les dépenses desdits projets aient été utilisées comme prévu (la revue du budget et des comptes reste des travaux permanents de cette commission).
Ceci permettrait également que cette commission soit beaucoup moins sollicitée, ce qui la rendrait plus attractive pour de prochains candidats éventuels au Conseil.

Recommandations :
Les différentes commissions se sentent concernées par leur village et les projets qui doivent avoir pour but d'améliorer la vie des Vaulis, tout en ne pas devoir se soucier de l'état financier de la commune. L'implication des commissions est donc plutôt à considérer comme bienveillante. Les préavis ne sont, selon les commissions, pas toujours très clairs et ni assez détaillés, ce qui entraine une volonté d'approfondissement et des frustrations de part et d'autre. Des préavis plus travaillés par la municipalité et un cahier des charges pour les commissions qui démontre leurs limites pourraient clarifier la situation.

Vacations :
Cette année, les vacations ont représenté **3'628.75** heures ce qui représente une hausse de 9.4% par rapport à 2024 : 3'317.25, et une hausse de 5.7% par rapport à 2023 : 3'433. A CHF 40.-/h, cela représente un montant de **CHF 145'150.-** pour l'année 2025. Ce montant n'inclut pas les indemnités forfaitaires de CHF 712.-/mois/municipal et CHF 1'083.-/mois/Syndic, ni les charges sociales, ni l'indemnité téléphone et ni les déplacements.
Un point a attiré notre attention : Env. 5% (env. 180h) des heures de vacations ont été employées sous le titre : Baux et Alpages impliquant tous les municipaux.

Les taux d'emploi par Municipal varient fortement : Monsieur le Syndic environ 55% EPT, les autres municipaux 18% EPT, 23% EPT, 34% EPT et 47% EPT.

A cela s'ajoute le forfait qui devrait représenter env. 17h/mois soit un taux d'emploi de 10% EPT (17% EPT pour le Syndic)

Un pointage des listes de vacations a été fait par la commission et montre qu'il n'est pas aisé d'identifier clairement les actions menées par nos élus. On retrouve toujours de nombreux « divers » ou « tâches administratives ». Nous pensons qu'un document type avec des directives uniformes devrait être conçu.

Nous avons relevé certaines erreurs sur des décomptes de vacation, bien que ces documents aient été contrôlés et validés par deux collègues.
D'autre part, nous avons remarqué que, parfois, les préparations de séance municipale étaient comptabilisées en tant que vacations alors que ces préparations sont prévues dans le forfait.

Pour rappel, sont compris dans le forfait de la municipalité, l'ensemble de la préparation courante (Instructions de la séance hebdomadaire de la Municipalité, séances hebdomadaires de la Municipalité, rencontres avec le bureau du Conseil, séances du Conseil Communal, sollicitations usuelles de la population qu'elles soient physiques ou téléphoniques (voir PM 37-2025)). Les travaux spécifiques à la préparation / l'élaboration des préavis municipaux ne font pas partie du forfait.

Le renforcement de l'administration communale (désormais 3 postes à 100%) dès juin 2025 n'a pas encore abouti à une baisse des vacations.
Pour l'année 2026 et au plus tard pour la nouvelle législature, nous devrions donc pouvoir nous attendre à une baisse considérable des vacations, soit à un fonctionnement et une réorganisation de l'administration finalisée, avec l'existence de cahiers des charges, de documentations des tâches, préparations des préavis détaillés, suivi des dossiers dans des délais améliorés etc. Ceci permettant à n'importe quel moment qu'un nouveau municipal puisse prendre le relais sans devoir recommencer à zéro.

Evénements en lien avec les habitants
Comme l'a fait la Commission de Gestion 2024, nous avons à nouveau demandé s'il existait une procédure ou un cahier des charges pour le suivi des événements concernant les habitants de la commune (anniversaires marquants, les décès, les naissances, les mariages, etc.)

La Municipalité nous a confirmé que *"oui, la Commune dispose d'un cadre interne pour le suivi et la célébration de certains événements touchant les habitants de la commune"*.

Nous en avons donc demandé une copie pour en connaître le contenu et la réponse fut *"Il s'agit d'un document de travail interne, fondé sur une pratique municipale susceptible d'évoluer. À ce titre, il n'est pas destiné à être transmis en tant que document formalisé"*.

Nous invitons donc la prochaine Commission de Gestion de revenir sur ce sujet l'année prochaine.

Etat du personnel
La commission de gestion prend note du nombre important d'employés. Nous saluons la possibilité aux personnes qui travaillent à temps partiel, de leur apporter un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
Néanmoins, nous devons tout de même nous rendre à l'évidence que ce nombre d'employés a un coût supplémentaire pour la commune qui n'est pas négligeable. En effet, 62 personnes différentes veut dire 62 salaires payés, 62 fiches de salaires différentes à émettre chaque mois et en fin d'année. 62 entretiens de fin d'année à effectuer et à rédiger et 62 personnes à former.
Même si nous réduisons ce chiffre par les Patrouilleurs/Parouilleuses qui demandent certainement moins d'administratif, cela donne tout de même un nombre important d'employés. A noter que les personnes remplaçantes ne sont pas comptabilisées dans ce chiffre de 62.

La commission de gestion ne cherche pas à s'imiscer dans la gestion de la commune, mais simplement à relever un fait.

Tourisme (Compte 160)

Sentiers des 3 et 5 villages :
Notre Commission a voulu connaître les raisons des interprétations cantonales très restrictives du cadre légal applicable par ce dernier qui a empêché la mise en place d'installations sportives initialement prévues sur le sentier des 3 villages et qui a bloqué le projet des 5 villages.
La Municipalité nous a répondu que :
Sentier des 3 villages : le tracé est finalisé. Les modules sportifs ne le sont pas car pour cela une procédure beaucoup plus contraignante et hors de prix aurait dû être entreprise.
Sentier des patrimoines (anciennement 5 villages) : demande de cadastration précise par un géomètre de la part du canton.

Service informatique (Compte 190)

Une amélioration en 2025 a été effectuée : une application est à disposition des Vaulis qui souhaitent se connecter, avec toutes les informations communales, les réservations à effectuer, les descriptions de la commune, etc., ce qui nous semble très appréciable.
Une amélioration encore plus efficace du site va être entreprise courant 2026 pour donner suite à un préavis municipal en cours. Nous invitons la prochaine Cogest de commenter toutes ces améliorations.

Finance et Endettement (Comptes : 200 à 220)

L'endettement brut par habitant est en baisse depuis plusieurs années.
(https://public.tableau.com/app/profile/emma.sheedy/viz/Tableaudebordcommunal/Accueil):
2025 : CHF 5'013.- (pour 1'378 habitants, 534 ménages)
2024 : CHF 5'564.- (pour 1'374 habitants)
2023 : CHF 6'141.- (pour 1'413 habitants)
2022 : CHF 6'549.- (pour 1'390 habitants)
2021 : CHF 6'853.- (pour 1'387 habitants)
2020 : CHF 7'219.- (pour 1'366 habitants)
2019 : CHF 7'730.- (pour 1'362 habitants)
2018 : CHF 8'268.- (pour 1'319 habitants)
2017 : CHF 8'195.- (pour 1'283 habitants)
2016 : CHF 8'843.-

Les emprunts de la commune au 31 décembre se montent à :
2025: CHF 6'908'000.-
2024: CHF 7'645'500.-
2023: CHF 8'677'625.-
2022: CHF 9'103'025.-
2021: CHF 9'504'925.-
2020: CHF 9'860'825
2019: CHF 10'528'725
2018: CHF 10'906'625
2017: CHF 10'514'525
2016 : CHF 11'142'425

Préavis municipaux

24/2025	Modification du nombre conseillers communaux		
Déposé :	10.02.2025		
Voté :	15.05.2025		
	Amendement : Maintient 45 CC augmentation suppléant de 12 à 15		
	Accepté	Oui 25, Non 6, Abstention 3	
	Préavis amendé :		
	Accepté	Oui 27, Non 5, Abstention 2	
25/2025	Crédit complémentaire au préavis 7/2012 Crédit d'étude pour la réfection de la traversée du village		
Déposé :	25.02.2025		
Voté :	15.05.2025	Accepté	Oui 33, Non 0, Abstention 1
26/2205	Modification échelle des salaires bruts du règlement du personnel communal		
Déposé :	24.02.2025		
Voté :	15.05.2025		
	Amendement : descendre plafond à CHF 140'000.-		
	Accepté	Oui 22, Non 11 Abstention 1	
	Préavis amendé :		
	Accepté	Oui 23, Non 9, Abstention 2	
27/2025	Rapport sur les comptes de l'exercice 2024		
Voté :	26.06.2025	Oui 30, Non 0, Abstention 1	
28/2025	Arrêt d'imposition		
Voté :	26.06.2025	Oui 31, Non 0, Abstention 0	
29/2025	Demande crédit réalisation installation panneau photovoltaïques sur le bâtiment des Cimes		
Déposé :	26.06.2025	retiré, représentation 25.09.2025	
Voté :	11.12.2025	Oui 28, Non 0, Abstention 0	
30/2025	Levé opposition concernant la réalisation du trottoir partie Est chemin des Curtils		
Déposé :	26.06.2025		
Voté :	25.09.2025	Oui 21, Non 6, Abstention 1	

31/2025 Règlement sur la protection du patrimoine arboré
Déposé : 26.06.2025
Voté : 26.02.2026 Oui 20, Non 8, Abstention 3

32/2025 Demande de crédit pour la mise à l'éclairage public
Déposé : 26.06.2026 renvoyé, représentation 11.12.2025
Voté : 26.02.2026 amendé Oui 31, Non 2, Abstention 1

33/2025 Emoluments administratifs pour les constructions
Déposé : 25.09.2025
Voté : 11.12.2025 Reporté au 26.02.2026 amendé Oui 34, Non 0, Abstention 0

34/2025 Budget 2026
Déposé : 11.12.2025
Voté : 11.12.2025 Oui 28, Non 0, Abstention 0

35/2025 Reconduite dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise
Déposé : 11.12.2025
Voté : 11.12.2025 Oui 26, Non 2, Abstention 0

36/2025 Demande de crédit de réalisation- 1er phase mise à niveau adduction d'eau potable
Déposé : 11.12.2025
Voté : 26.02.2026 Oui 34, Non 0, Abstention 0

37/2025 Indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2026 – 2031
Déposé : 11.12.2025
Voté : Oui 27, Non 5, Abstention 2

Préavis 02/2025 du Bureau du Conseil :
Indemnisation du Conseil Communal pour la législature 2026 – 2031
Déposé : 11.12.2025
Voté : 26.02.2026 Oui 32, Non 0, Abstention 2

Préavis précédents :
16/2024 Demande de crédit pour l'aménagement d'un parking sur parcelle 12
Déposé : 16.05.2024
Voté : 27.06.2024 acceptéOui 23, Non 7, Abstention 4
En cours de réalisation

17/2024 Demande de crédit pour l'acquisition des parcelles agricoles de la succession Christinet
Déposé : 16.05.2024
Voté : 27.06.2024 acceptéunanimité
Finalisé. Baux des exploiteurs résiliés au 31.12.2027. La suite ?

09/2022 Demande de crédit pour la création d'un trottoir sur la partie Est du ch. des Curtils
Déposé : 12.09.2022
Accepté : 02.03.2023 Oui 18, Non 18, Abstention 2 La Présidente a du tranché : Oui
Toujours en cours. Dépôt de permis de construction fait en 2024.
Levée d'opposition en cours

10/2022 Demande d'un crédit complémentaire au préavis N° 7/2012, crédit d'étude pour la réfection de la traversée du village
Déposé : 15.12.2022
25/2025 Nouveau préavis complémentaire
En cours de réalisation

12/2023 Demande d'un crédit de CHF 95'000.- pour étude 1er phase mise à niveau adduction d'eau
36/2025 Préavis pour travaux accepté
En cours de réalisation

Nous demandons à la municipalité lors des présentations de préavis, de bien les détailler afin de réduire le risque de renvoi, de retrait ou de refus. Ainsi, cela éviterait des retards pour la réalisation des projets soumis au conseil

Nous réitérons notre souhait de compléter la rubrique : « Préavis Municipaux » sur notre site internet avec les résultats de vote et d'afficher leurs états de la réalisation.

PACom :
La mise à l'enquête du PACom ayant eu lieu en mars 2026 ne peut donc pas faire objet de ce rapport concernant 2025.

Cependant nous aimerions mentionner qu'en 2025 il n'y a pas vraiment eu de communication claire de la municipalité concernant ce dossier important auprès de la population, ni auprès du Conseil Communal. Ce silence a participé à des incompréhensions, inquiétudes et à des réactions de tout genre des Vaulis.

Souhaits :
Nous invitons la Commission de Gestion pour l'année 2026 de suivre de près ce dossier.
Nous invitons la Municipalité de la nouvelle législature, d'améliorer et d'intensifier leur communication auprès des habitants de Le Vaud, surtout pour des dossiers d'une ampleur touchant une grande partie de la population.

Domaines et Bâtiments (Comptes : 310-354)

La municipalité nous a informé qu'une volonté municipale de mettre en place un meilleur contrôle des bâtiments est en cours de réalisation, ce que nous saluons.

Visite d'un appartement protégé :
Au début de l'année 2025 cinq appartements de deux pièces étaient occupés par sept résident/e/s dont deux couples. Suite aux décès de deux personnes et à trois départs en EMS, il y a actuellement deux résidents (un par appartement) et trois appartements libres à la fin 2025. Chaque appartement comporte une chambre et un salon avec une cuisine ouverte contenant un lave-vaisselle ainsi qu'une salle de bains avec machine à laver et un séchoir.
En 2025 il n'y a eu aucune demande formelle d'aînés pour un appartement. Deux personnes intéressées se sont dirigées ailleurs.

A noter que la municipalité avec la responsable des appartements et des activités pour les aînés, sont dès la fin de l'année 2025 en réflexion sur l'avenir des appartements protégés et plus largement les offres pour les Seniors dans la Commune.

Visite des locaux de la voirie :
Nous avons en effet eu l'opportunité de visiter les locaux de la voirie, se situant sous le bâtiment de Christinet I, dans l'abri antiatomique.
Nous avons pu remarquer que l'espace paraît suffisant, que tout est bien rangé. Chaque place et recoins sont utilisés pour entreposer le matériel nécessaire au fonctionnement des différents travaux de notre voirie.
Un endroit est aménagé comme atelier avec des établis et plusieurs machines pour travailler le bois ou autres matériaux qui permettent à nos employés quelques réparations, voir créations.
Un local fermé a été créé, utilisé comme bureau pour les tâches administratives, vestiaire et un coin cafétaria. Ce local reste tout de même très exigu, mais a l'avantage d'exister.
Bien que ce local ait été aménagé au mieux des circonstances, il n'empêche qu'il reste lugubre car sans fenêtre. Nous rappelons qu'il s'agit d'un abri antiatomique, donc du fait de sa définition, un local sans fenêtres, ni vue sur l'extérieur et surtout sans aucun chauffage donc particulièrement froid durant les mois d'hiver ou les jours de pluie.

De plus, lors de notre visite en soirée, les véhicules étaient tous parqués à l'entrée de l'abri, qui doivent être ressortis le matin pour que les employés aient un accès suffisamment grand sur l'extérieur. Nous espérons que la ventilation de ce local est suffisante pour évacuer les gaz d'échappement des mouvements de ces véhicules.

Conclusion :
Bien que ce local antiatomique soit aménagé tout à fait correctement, il n'en reste pas moins un endroit provisoire et non adapté pour une voirie, et qui dure sur le long-terme.
De plus, cette affectation empêche la location des places de parc, alors que la Municipalité nous a fait part plusieurs fois d'un manque de places pour les habitants du centre du village.
La commission trouve dommage qu'un projet n'ait pas été présenté plus tôt pour une voirie digne de ce nom.
Nous rappelons tout de même qu'un préavis avait été présenté en 2018, mais avait été refusé par le Conseil, car prévu sur deux sites différents, dont l'un d'eux n'était pas adapté juste devant la salle du stand de tir qui est régulièrement louée. Ce projet aurait très bien pu être amélioré et représenté, au vu du travail qui avait déjà été fait.

Auberge de La Charrue (compte 350)

Nous avons voulu savoir si la ventilation de la salle de l'auberge communale avait été améliorée, ce qui ne semble pas être le cas.
En effet, la Commune nous a expliqué que « *Non, la problématique trouve son origine dans l'installation principale de ventilation située au sous-sol, mise en place lors des derniers importants travaux de rénovation de l'auberge il y a plus de vingt ans. Cette installation ne répond pas aux exigences usuelles en matière de ventilation. Par ailleurs, l'entreprise ayant réalisé ces travaux a fait faillite peu après la fin du chantier, ce qui n'a pas permis aux autorités de l'époque d'engager des démarches à son encontre pour remédier aux défauts constatés.*

Cette question pourra être réexaminée dans le cadre du futur préavis relatif à la réfection de l'auberge, lequel ne figure pas actuellement parmi les priorités en cours.
La modification de cette installation nécessitera des travaux conséquents, tant sur le plan technique que structurel. De telles interventions ne peuvent être envisagées sans la réalisation préalable d'une étude globale du bâtiment et impliqueraient une fermeture de l'établissement pendant toute la durée des travaux. »

Forêts (Compte 320)

Nous avons demandé de recevoir une copie du compte rendu de l'inspection forestière à la suite de sa visite annuelle, mais la Municipalité nous a fait savoir qu'aucun compte rendu n'est établi à la suite de ces visites.
Nous trouvons étonnant qu'aucune trace ne vienne confirmer ce travail.

Alpages (Compte 322)

Nous avons demandé de recevoir une copie du compte rendu de la visite des Alpages par Mme la Préfète, mais la Municipalité nous a fait savoir qu'aucun compte rendu n'est établi à la suite de ces visites. La Municipalité est invitée par la préfecture qui porte l'initiative de ces visites
Nous trouvons étonnant qu'aucune trace ne vienne confirmer ce travail.

Gestion des mises à l'enquête 2025 (Compte 410)

Police des constructions :
Nous remarquons que les directives communales pour certaines demandes de permis de construction sont plus strictes qu'au niveau cantonal, p. ex. PAC (pompe à chaleur) et panneaux photovoltaïques. Bien que nous ayons compris que ces restrictions sont principalement évoquées pour le bien-être des Vaulis (afin d'éviter un maximum les problèmes de voisinage), les oppositions formulées par les demandeurs créent ensuite davantage de travail et augmentent considérablement les délais avant de pouvoir finaliser ces dossiers. De plus, sauf erreur de notre part, toutes ces oppositions ont abouti.

A notre demande d'obtenir les règles communales des constructions valables en 2025, nous avons reçu la réponse qu'elles ne sont pas disponibles. Les demandes de permis pour les objets précités, sont vérifiées au cas par cas avec le service technique ou avec l'architecte en question.
Le règlement et les directives communales concernant la police des constructions sont en cours d'élaboration.

Nous constatons une légère diminution des délais de réponse et de suivi des permis de constructions ver la fin de l'année 2025, ce qui semble aller dans le bon sens.
Selon notre compréhension, il y a eu en 2025 plus de cent dossiers traités par le département de la construction, y compris toutes les demandes d'autorisation.

Suggestion :
Nous nous demandons si certaines exigences établies par notre commune sont vraiment pertinentes. De même l'obligation communale d'avoir obtenu une autorisation municipale pour certains travaux étant le 3ème point sous type de procédure sous police de construction :
Travaux non-soumis à permis de construction, faisant l'objet d'une autorisation municipale (art. 68a RLATC).
Selon nos sources la plupart de ces travaux sont seulement soumis à une notification / annonce avant les travaux à la commune et n'ont donc pas besoin ni de permis de construction ni même une d'autorisation municipale.
Cette volonté de la commune, mise à part de générer des heures d'administration et de vacations supplémentaires (c'est ce que nous supposons), font que les habitants de Le Vaud puissent se sentir atteints dans leur liberté.

Police (comptes 610)

	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**				
Evènements main courante	45	61	76	43	64	47	30				
Dépôt de plainte	0	4	2	3	3	3	0				
Montants dégâts pour la commune	0	3000	2334	4097	?	500	0				

Factures policières

	2022	**2023**	**2024**	**2025**	
Montant arrondi CHF	208'000	209'000	212'000	208'500	

Centre de tri des déchets (Compte 450)

Moloks :
Nous comprenons que les Moloks au chemin Champ Marion ont été retirés, car la zone du terrain sur laquelle les Moloks étaient déposés ne permettait cet usage. La Municipalité a donc décidé de mettre au norme ce point.

Crèche et UAPE (Compte 710)

La crèche et l'UAPE : La directrice adjointe, et M Beck ont présenté et répondu à nos questions centrées sur la crèche

Il y a 37 places offertes en crèche et 36 à l'UAPE

Le personnel de la crèche est composé de 23 personnes dont des éducatrices sociales, des ASE (assistantes socio-éducatives), 3 apprentis, 1 stagiaire. Onze remplaçant-e-s complètent les équipes tant pour l'UAPE (six personnes fixes) que pour la crèche. Pour les EPT se référer au tableau du rapport de la Municipalité. Une fois par mois une réunion de trois heures a lieu pour tous-toutes les encadrant-e-s *(fixes ?)* et à quinzaine la Directrice rencontre le municipal concerné.

Il y a des changements assez fréquents dans le personnel, soit pour des départs à la retraite soit du fait des conditions actuelles de travail avec des locaux mal adaptés qui pèsent sur les employés. Le recrutement est effectué par la direction avec une journée de stage afin que l'équipe adhère au choix du nouveau ou de la nouvelle collègue !

Effectivement les locaux actuels (principalement situés dans les appartements "protégés" pour les Seniors restés sans habitants) conviennent mal au travail du personnel du fait des exigences d'avoir toujours un adulte présent avec les enfants. Or un couloir sépare les pièces. Des travaux vont être entrepris au premier et au second étages pour adapter les locaux.

Les divers groupes sont répartis dans plusieurs pièces : les Bébés (fin congé maternité à un an et demi 10 bébés actuellement) puis les Trotteurs (un an et demi à deux ans et demi 7 trotteurs actuellement) et enfin les deux groupes de Grands (deux ans et demi à quatre ans 20 enfants pour les 2 groupes). Cela concerne 52 familles dont 18 de Le Vaud. Les exigences cantonales d'encadrement sont d'un adulte pour cinq dans le groupe Bébés, un adulte pour sept enfants dans le groupe Trotteurs et enfin un adulte pour 10 enfants dans les Groupes des Grands.

Les horaires d'accueil : de 7h00 (au plus tard 9h) jusqu'à 18h30. Certains enfants viennent le matin, d'autres l'après-midi. Les repas pour les Grands et les adultes proviennent du traiteur Lanier de Bassins ; pour les bébés et Trotteurs ils sont cuisinés à la crèche.

Il y a une certaine flexibilité pour les familles désirant changer la plage horaire. Elles peuvent faire une demande et patienter ou placer leur enfant dans une autre structure faisant partie du RAT.

Lors des sorties (dans le village, sur la place de jeu de l'école en faisant attention à ne pas déranger les écoliers) il y a l'obligation d'avoir un accompagnement par une personne formée et diplômée.

A relever que des moments organisés ont permis parfois des synergies tant avec les résidents des logements protégés (via des goûters ou repas), que des aînés se retrouvant à quinzaine le jeudi après-midi - des enfants des groupes de Grands sont venus écouter des invités musiciens.

Par ailleurs quelques collaborations entre l'UAPE et la crèche se déroulent lors des fêtes de Pâques ou de Noël, les deux entités accueillant des enfants de la même famille.

Côté finances, l'année 2025 a été déficitaire du fait de la restructuration du RAT mis à mal. L'infrastructure actuelle de la crèche entraîne des excédents de charge. Le RAT évoque que la crèche de le Vaud n'est pas assez pleine et en même temps n'a pas assez de places ! Certaines plages horaires sont peu occupées comme le vendredi après-midi.
Le prix d'une journée à la crèche revient à Fr 125.- par enfant. Les parents paient le RAT et la Commune soutient les familles dans le besoin.

Le budget de la crèche est de 1,5 million et celui de l'UAPE de 1,8 million. Sans l'aide du RAT la Commune de Le Vaud pourrait difficilement s'en sortir.

Relations entre le Canton et la Commune :
Des contradictions sont évoquées entre le canton qui augmente et change régulièrement ses exigences (aux niveaux sécuritaires, de la structure, de l'hygiène) tout en demandant une augmentation de nombre de places. Il peut arriver que certaines remises aux normes s'avèrent délicates pour les enfants d'âges différents : l'exemple cité concerne les hauteurs des réhausseurs pour que les enfants puissent accéder aux lavabos. Des réhausseurs trop hauts présentant le risque de blessure si l'enfant trop petit tombe ! Quant à changer la hauteur des lavabos cela nécessite de plus gros investissement.

Nous constatons que les exigences de sécurité sont donc extrêmement strictes au niveau cantonal sachant que le risque zéro n'existe pas. Il semble y avoir un manque de communication entre les services cantonaux FAJE et SCAJE. Lors de visites de contrôles inopinées du SCAJE il y a toujours quelques modifications demandées, pas véritablement nécessaires. S'il n'y a pas exécution le SCAGE menace alors de supprimer les subventions cantonales voire de fermer la crèche.
Selon les échos de plusieurs communes, ces exigences peuvent se discuter auprès du canton et des associations concernées en interpellant l'UCV (Union des Communes Vaudoises) pour élaborer une stratégie harmonieuse et moins austère auprès de toutes les communes concernées.

Si des questions émergent de la part de la Direction de la crèche c'est le conseiller municipal en charge qui va discuter avec l'autorité cantonale compétente.

A relever que sur le site et sur l'application de la Commune de Le Vaud se trouvent les informations importantes ayant trait au personnel employé, aux horaires d'accueil, aux tarifs, aux modalités d'inscription tant pour la Crèche que pour l'UAPE. Nos structures d'accueil sont intégrées au Réseau d'Accueil des Toblerones qui centralise toutes les demandes de préinscription et de changements d'horaires souhaités par les familles.

Demande de la Commission de Gestion à la municipalité :

La Commission de gestion demande à la municipalité d'avancer en date la présentation de leur rapport, ceci afin de bénéficier de plus de temps de réflexion et de questionnements sur leur propos. Surtout que cette période présente divers congés officiels avec une période de vacances de l'administration communale et des personnes de la commission. Travailler sous stress augmente le risque de voir des questionnements de dernières minutes incompatibles avec la lourdeur administrative d'une commune qui créent certains malentendus entre les parties, ce qui est dommage.

Conclusion

Nous saluons l'arrivée de nouveaux collaborateurs au cœur de la gestion de l'administration et du territoire communaux, ce qui a permis de retrouver des services dynamiques au sein de notre commune et en félicitons nos municipaux.

La Commission de gestion remercie la Municipalité pour le travail accompli dans notre commune. Sur la base de nos recherches, des questions posées à la Municipalité et des réponses obtenues, ainsi que de la situation arrêtée au 31 décembre 2025, nous vous soumettons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la proposition suivante :

- D'accepter la gestion municipale pour l'exercice 2025
- Et de donner décharge de son mandat à la Commission de Gestion

Nous vous remercions de votre confiance et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillères /conseillers, nos meilleures salutations.

Rapport établi à Le Vaud, le 07.06.2026

Pour la Commission :

Daniel Renaud

Claire-Lise Mégard Mutezintare

Jean-Jacques Fasel

Elisabeth Kathe Michalak Arpin

Attention : Art. 43 RCC Le commissaire absent lors de la séance décisionnelle ne peut pas signer le rapport.